Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 2 4 Julia 2021 59-DE ID : 074-247400112 2021 0622-D 2021 59-DE

2021-59 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU/LES USSES



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1ère Vice-Présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET procuration

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL , M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum: nombre total de délégués en exercice 28; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU/LES USSES

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

2 4 JUIN 2021 -

ID: 074-247400112-20210622-D_2021_59-DE

2021-59 ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU/LES USSES

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU/LES USSES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Contrat de Rivières est un outil de gestion globale des milieux aquatiques. Il se formalise par un accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers de l'eau (pêcheurs, associations de protection de la nature, agriculteurs, carriers, industries, gestionnaires d'eau potable, producteurs d'hydroélectricité, etc.) et différents partenaires institutionnels (administrations et collectivités).

Née autour de la problématique des risques liés aux crues, la démarche a rapidement été orientée vers un projet global de gestion de l'eau : les élus et les différents acteurs se sont mobilisés pour travailler de manière concertée, pour concilier activités humaines et préservation de la rivière en tant que milieu naturel et atout de développement.

Le Contrat de Rivières des Usses permet de répondre à différents enjeux :

- Assurer un partage équilibré de la ressource entre les différents usages et les exigences écologiques des milieux,
- Restaurer et valoriser les milieux naturels, dont les zones humides,
- Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état écologique,
- Prévenir des inondations et limiter les impacts des crues,
- Gérer les étiages (eaux très basses), permettre le transit naturel des sédiments,
- Restaurer et entretenir les berges, le lit de la rivière.

Afin que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles soit représentée, les membres doivent procéder à la désignation du représentant pour le suivi du plan de gestion de la ressource en eau/les Usses.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles entendu l'exposé de la 1^{ère} Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- → DESIGNE M. Julian MARTINEZ pour assurer la représentation de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour le suivi du plan de gestion de la ressource en eau/les Usses
- → AUTORISE son représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée

Acte certifié exécutoire le :

1ère vice-présidente DU PAY 2 JUIN 202

Sylvie MERMILLOD DE CRUSEILLES